

<b>Contribution annuelle des familles</b>	<p>Tarif de base : 385 €          Tarif solidaire A : 400 €          Tarif solidaire B : 420 €</p> <p><i>Les familles qui choisissent un tarif solidaire permettent de contribuer à une aide individualisée pour d'autres familles.</i></p>	
<b>Réductions de contribution annuelle</b>	<p>5 % par enfant (pour 2 enfants)          10% par enfant (pour 3 enfants ou plus)</p>	
<b>Pause méridienne : Repas et surveillance</b>	<p>Occasionnel : 6,45 €          Demi-pensionnaire : 6,25 €</p> <p>Tarifs susceptibles d'être revus en Juin 2023 selon hausse de notre prestataire de repas, non connue à ce jour</p>	
<b>Réduction sur les repas</b>	<p>Une subvention peut être accordée en fonction du quotient familial pour les familles de Rennes et St Jacques.          Dossier à demander à la rentrée au secrétariat et à retourner en septembre.</p>	
<b>Cotisation annuelle (Caisse d'entraide immobilière diocésaine)</b>	<p>12 € / an</p>	
<b>Cotisation A.P.E.L (volontaire) (Tarif 22/23 non actualisé)</b>	<p>22 € / an (inclus abonnement au magazine « Famille et éducation »)  <i>Les familles ne souhaitant pas cotiser à l'association de parents d'élèves doivent en faire la demande par écrit en septembre.</i></p>	
<b>Forfait animations / sorties pédagogiques et projet sportif</b>	<p>40 € / an</p>	
<b>Fichiers individuels élèves (Variable selon les classes)</b>	<p>Refacturés au prix d'achat</p>	
<b>Garderie du matin 7 h30 / 8 h15</b>	<p>1.40 €</p>	
<b>Garderie / étude soir</b>	<p>16 h 45 / 17 h 45 : 2.65 €</p>	<p>17 h 45 /18 h 30 : 2.35€</p>
<b>Majoration dépassement</b>	<p>Après 18 h 30 : 8 € par demi-heure entamée.</p>	